8e ANNEE — NUMERO 53

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX.)*

JEUDI 7 MARS 1878

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O I. X. M. V X.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	» 36	19	10

Rédaction et Expédition

BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

LA PLACE D'ARMES DE LA IIe DIVISION

Le tirage de notre journal d'hier était très-avancé lorsque nous avons été informé que le Conseil fédéral venait de trancher en faveur de Colombier la question de la place d'armes de la seconde division. Cette nouvelle bientôt répandue en ville, a provoqué une vive émotion et un grand mécontentement dans toute la population, sans distinction de partis.

Tout semblait en effet devoir assurer à Fribourg la préférence. Au point de vue militaire, notre ville a tous les avantages, comme Colombier a tous les désavantages. Chez nous de la place pour les casernes, de la place pour les manœuvres : et au témoignage des militaires compétents, la place d'armes de Fribourg aurait pu être la première de la Suisse. A Colombier au contraire, un champ de manœuvres trop petit et qui ne peut être agrandi, enserré qu'il est entre le lac et les contreforts du Jura.

Colombier se trouve à deux petites journées de marche de la frontière française. Une division partant de Pontarlier s'en emparerait par un coup de main avant que la Suisse ait pu organiser la défense. Colombier est sur une ligne de chemin de fer parallèle à la frontière et qui peut être coupée en plusieurs endroits. A Fribourg, au contraire, la place d'armes serait au centre de deux lignes de chemin de fer d'une grande valeur stratégique : Lausanne-Berne, et Fribourg-Yverdon. L'ennemi ne pourrait espérer de s'en emparer par surprise

Le canton de Fribourg fournit à la IIe division, 6 bataillons d'infanterie d'élite sur 12, 5 bataillons d'infanterie de landwehr sur 12. Et on lui préfère une ville du canton de Neuchâtel, qui ne fournit que 2 bataillons d'élite et 3 de landwehr, c'est-à-dire pas même la moitié du contingent fribourgeois !

Est-ce qu'on aurait à reprocher à Fribourg d'avoir eu des exigences exagérées dans les négociations ? Non, il n'en est point ainsi. Fribourg n'a en réalité montré aucune exigence, il a consenti à toutes les conditions qu'il a plu au Conseil fédéral de nous proposer. Les négociations ont été conduites au nom du conseil d'Etat par M. le conseiller Techtermann, directeur de la guerre, qui n'a épargné aucune démarche, aucune concession pour obtenir une solution avantageuse à Fribourg.

Le conseil communal de Fribourg a fait, de son côté, d'actives instances à Berne, et on pouvait croire qu'elles ne seraient pas dédaignées, étant donné la couleur radicale de notre administration communale. Tout cela n'a servi de rien. Les radicaux, même épaulés par MM. Isaac Gendre et Bielmann, n'ont pas été plus écoutés que les conservateurs par le Conseil fédéral. Dans le canton de Fribourg, les deux partis sont absolument égaux quand il s'agit de recevoir des rebuffades des autorités de la Confédération. Et les bonnes gens s'en viennent quelquefois nous dire : Fribourg obtiendrait davantage s'il mettait en avant des radicaux : Est-ce que cette erreur, ce préjugé ne tombera pas devant cette dernière démonstration par les faits ?

Ah ! quand il s'agit de sacrifices et de fatigues, quand il faut envoyer des soldats à la frontière, on pense à Fribourg, on ne le ménage pas. Mais vienne le moment de recueillir quelques miettes de la table fédérale, alors il n'y a plus de Fribourg dans la carte de la Suisse.

Nous nous consolerons de ce mauvais procédé comme de bien d'autres ; mais le canton de Fribourg a le droit et le devoir de manifester son mécontentement. Il n'y a pas d'autre canton qui soit traité avec si peu de ménagements et un pareil oubli de la solidarité confédérale.

CORRESPONDANCES.

Berne, 5 mars.

Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a ratifié la convention conclue entre le département militaire et le canton de Neuchâtel pour l'établissement à Colombier de la place d'armes définitive de la IIe division militaire. En conséquence les propositions faites par le canton de Fribourg pour obtenir la place d'armes ont été écartées par une majorité formée, dit-on, de MM. Droz, Anderwert, Scherrer et Schenk, président de la Confédération.

Ceci ne doit pas vous étonner. Fribourg est un canton ultramontain ; en outre, il a commis le crime impardonnable de rejeter par deux fois la loi sur les taxes militaires ; enfin M Weck-Reynold a été chargé par la commission de l'équilibre financier, de chatouiller sous le pied le département militaire fédéral en proposant toute espèce de réductions de dépenses fort désagréables à tous nos traîneurs de sabre. M. Weck-Reynold a déployé en cette circonstance une fermeté, une persévérance et des talents financiers qu'on ne lui pardonne pas.

Peut être aussi M. Herzog n'a-t-il pas été sans exercer quelque influence, quand il s'est recommandé, par la voie de son journal, pour qu'on n'oblige pas les recrues du Jura à aller dans cette jesuitière de Fribourg.

Le Conseil fédéral a chargé M. Kern, notre ministre à Paris, de proposer au gouvernement français une prolongation provisoire jusqu'au 1er janvier 1879, des traités commerciaux de 1864, qui, à la suite de deux prolongations successives, devaient cesser le 1er mai prochain de ressortir leurs effets.

Jusqu'ici, chaque fois qu'il s'agissait de rapatrier des Suisses domiciliés dans le département de la Seine, les négociations suivaient toute la filière diplomatique, ce qui entraînait des longueurs et des frais considérables. Sur la demande du Conseil fédéral, transmise par M. Kern, le ministre de l'intérieur en France vient d'autoriser le préfet de la Seine et le préfet de police à se mettre en relations directes avec les autorités cantonales suisses intéressées.

A la suite de rapports constatant une amélioration considérable dans l'état sanitaire du bétail dans la Haute-Italie, le Conseil fédéral a retiré les ordres donnés au mois d'octobre dernier et qui interdisaient l'importation du bétail par la frontière italienne.

Correspondance du Jura.

Votre excellent journal, qui s'intéresse plus que tout autre à la situation douloureuse de notre pauvre pays, aimera sans doute connaître les sentiments que les catholiques jurassiens ont manifestés à l'occasion des grands événements qui viennent d'ébranler si profondément le monde.

Je ne vous parlerai pas de l'attitude de nos néo-protestants, car ils n'en ont plus. Le schisme ici est un corps en putréfaction ; tout le monde s'en éloigne. A la nouvelle de la mort de Pie IX le Grand, en voyant la douleur des catholiques et les hommages que lui ont décernés les peuples et les princes de la terre, les intrus et leurs adeptes apostats ont dû reconnaître, malgré eux, que cet illustre défunt avait été d'une grandeur qu'ils n'avaient pas encore soupçonnée. En présence de cette éminente figure, ils ont dû éprouver le sentiment de leur bassesse et avouer qu'ils s'étaient trompés en croyant que leurs insultes et leurs blasphèmes avaient jamais pu atteindre ce grand pontife. Et quoi de surprenant que le reptile qui se traîne dans la fange, ne puisse arriver à salir l'aigle dans ses hauteurs sereines.

Au premier bruit de la mort de Pie IX, les catholiques du Jura furent consternés. Ils n'osaient croire à cette séparation, ni mesurer le vide immense qui venait de se produire dans le monde. La nouvelle devenue certaine, trop certaine, hélas ! le deuil fut général et le 20 février les populations du Jura tout entier se sont portées avec empressement dans les hangars et les granges de la persécution, pour assister aux offices prescrits par Mgr Lachat.

---

13 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*.

LES ÉTAPES D'UNE CONVERSION

SECOND RÉCIT DE JEAN

par Paul FÉVAL.

IV

LE SALUT DU SAINT-SACREMENT.

LA VENTE ! le sou ! Mais c'est aussi pour cela que les crimes s'accumulent. Le sou ! Les sous !!!

Quelles belles *affaires* nous avons eues cette année ! Et quels beaux petits articles larmoyeurs ! La vente a donné. Bonne saison !

Mais je le répète, si terriblement fréquents que soient les crimes, pourquoi n'y en a-t-il pas encore davantage ? Nul n'en sait rien ; cela viendra. Pleurez de joie, petits papiers hideux, votre vente montera, le crime aussi : c'est inévitable. Vous vivez du crime, le crime vit de vous, tenez-vous bien, serrez-vous, le crime et vous, l'union fait la force.

Et ne craignez pas les autres papiers, les grands, ceux qui coûtent trois sous ; ils auront beau vous foudroyer de leurs articles de sept aunes, verbeux et tartufastueux, vous avez pour vous les sans-gêne ; on fume dans votre compartiment, on y mange la charcuterie du crime sur le pouce, sans mauvaise honte, on y boit le coco rouge à la bonne franquette. Allez ! vous êtes la presse, la vraie presse, l'épanouissement suprême de cette fleur ; continuez bellement votre commerce, mouillez vos mouchoirs de larmes et de sang, étranglez, poignardez, découpez, empoisonnez, noyez, cela ravigote ! Et poussez, poussez à la vente !

Et si les grands papiers vous objurguent, dites leur de ma part : « O pédants ! ô lourds ! ô vides ! Est-ce vous qui arrêterez le torrent des crimes ? où est votre outil ? votre arme ? où est votre Dieu ? Sophistes qui avez tué la religion dans le cœur des hommes, nous sommes la boutique du crime, c'est vrai, mais nous l'achetons chez vous, en fabrique... »

Pierre Blot n'avait jamais tué ni volé, j'en aurais mis ma main au feu. Le crime de son suicide, le meurtre involontaire d'Adèle, n'étaient pas de ceux que la loi atteint, ni même de ceux qui excitent la vulgaire indignation, quoiqu'il n'y en ait point que Dieu poursuive d'un châtiment plus certain.

Je parle surtout du suicide.

Mais qui peut sonder le mystère de l'extrême minute où le repentir est encore possible ?

Le fait, d'ailleurs, que Pierre Blot aurait été un assassin ou un voleur n'eût point modifié mon devoir de chrétien envers l'enfant, envers la morte, envers Pierre Blot lui-même. Cependant je lui savais un gré infini de n'être qu'un misérable martyr du mal, odieusement perverti, c'est vrai, et capable de tout, selon la vraisemblance ; mais n'ayant pas encore profité des permissions philosophiques pour franchir la dernière haie qui sépare le dur sentier des pauvres diables de la grande route des scélérats.

Je songeais à Pierre Blot très-laborieusement en cheminant vers Nanterre. Je me demandais ce qu'il était possible de faire pour lui qui ne voulait pas être aidé par le bien quoiqu'il n'eût pas encore profité du mal, et quoique le mal, au contraire, l'eût plongé au plus profond de l'abîme de la misère.

Mon crédit personnel était nul ou à peu près, mais le crédit de Dieu reste immense en dépit des efforts de Tartufe, calomniateur de Dieu : immense dans les grandes choses, inouï dans les petites.

Pierre, malgré l'étonnante bonne chance de sa résurrection, était invalide pour longtemps selon toute apparence. Le vice le tenait, et, ce qui est plus grave, il tenait au vice, convaincu que le vice était son droit, presque son devoir et son honneur de libre marionnette.

Pierre était un « imprégné » non-seulement de l'absinthe, mais de l'absurde ; il suait l'envie, le mécontentement, la révolte, l'impiété : tout ce vitriol qui corrode les plaies de nos pauvres blessés de la lutte sociale, sans cesse avivées par la pharmacie de Tartufe.

Ils sont terriblement contagieux, ces ulcères, et Pierre Blot n'était pas un camarade facile à placer « en confiance. » Autant eût valu recommander la peste.

Aussi je ne trouvais rien pour lui, et j'en étais toujours à songer creux, quand nous arrivâmes, Madeleine et moi, devant Nanterre, aux premiers arbres de ce boulevard qui dessine, dit-on, la ligne des remparts romains du vieux *Nannetodorum* tels qu'ils étaient, au temps de saint Germain l'Auxerrois et de sa radieuse protégée sainte Geneviève, patronne de Paris.

Les cloches se mirent à tinter, comme nous approchions de la vénérable petite église du treizième siècle, qui menaçait ruine et qui était déjà condamnée à cette peine capitale des monuments : la reconstruction. Madeleine me dit :

— C'est aujourd'hui jeudi, on sonne le salut du Saint-Sacrement.

— Tant mieux ! répliquai-je, nous trouverons à qui parler.

Je ne ne sais pas si j'ai besoin de t'expliquer ce mot. Certaines paroisses de la banlieue de Paris ont une population plus dure à catéchiser que les naturels de la Cochinchine. Sans espérer qu'il fût possible de baptiser solennellement le futur Bonif, puisque nous n'avions ni pièces, ni rien, je vou-

Porrentruy s'est surtout distingué par les marques de vénération rendue à la mémoire du bien-aimé Pie IX. Au service funèbre, la foule compacte des fidèles, en vêtements de deuil, se pressait dans la petite chapelle qui sert au culte catholique. Le chœur, les tribunes et la chaire étaient ornés de tentures noires, sur lesquelles étaient semées çà et là des larmes d'argent et d'où se détachaient de magnifiques couronnes d'immortelles et de fleurs. Au milieu du chœur s'élevait un splendide catafalque, entouré de nombreuses lumières et orné de la tiare, des armes de Pie IX, et des insignes sacerdotaux. La messe, habilement chantée par un chœur mixte, a été célébrée par Mgr Hornstein, curé doyen. Après l'évangile, le célébrant retrace en termes émus les grandes phases de la vie de Pie IX et fait surtout ressortir la bienveillance paternelle du glorieux Pontife dans maintes circonstances de la persécution dans le Jura. A ce moment les paroles éloquentes de l'orateur réveillèrent dans l'assemblée le sentiment profond de la perte que nous éprouvions.

Le lendemain une cérémonie non moins imposante réunissait les associations pieuses de la paroisse. Il semblait que notre population fidèle ne pouvait se lasser de rendre assez d'hommages à la mémoire de l'auguste défunt. Mais déjà la nouvelle de l'élection d'un nouveau pape était venu adoucir la tristesse universelle et Mgr Hornstein eut la joie de nous annoncer que le nouveau pontife nous envoyait les prémices de ses bénédictions, car il avait reçu de Rome le télégramme suivant:

« *Mgr Hornstein, Doyen à Porrentruy.*

« Le Saint Père vous remercie et vous « bénit de cœur, vous et vos catholiques « fidèles.

P. LASSAGNI, pro-secrétaire d'Etat. »

Un rayon de joie illuminait tous les visages et quand l'orateur protesta de la fidélité du peuple jurassien au nouveau pontife Léon XIII, il ne faisait qu'exprimer les sentiments qui animaient tous les cœurs.

CONFÉDÉRATION.

Nous empruntons les détails suivants relatifs aux chemins de fer de la Suisse Occidentale au Bulletin financier d'une maison de Genève :

« Les actionnaires de la Suisse-Occidentale sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 27 de ce mois. Ils auront à délibérer et à voter sur la convention avec la Société suisse pour la conversion des emprunts à échéance. La base de ce projet qui, du reste, sera distribué prochainement aux actionnaires, consiste dans l'émission, au fur et à mesure qu'cela sera nécessaire, d'obligations de 400 fr. produisant 20 fr. par an et remboursables en 500 fr. par amortissement annuel, dans une période de 74 ans. Il sera pris pour la totalité des nouveaux titres, hypothèque sur l'ensemble du réseau, de telle sorte que les nouvelles obligations prendront hypothécairement la place des anciennes à mesure du remboursement de celles-ci, et que la totalité de l'emprunt se trouvera en définitive hypothéquée. »

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — La Société industrielle et commerciale bernoise s'est réunie le 22 février, au Casino, pour s'occuper de la question de la nouvelle loi sur l'assurance des bâtiments, que le Grand Conseil, dans sa dernière session, a renvoyée au gouvernement pour nouvelle étude. A la suite d'un intéressant rapport de M. le conseiller d'Etat Bodenheimer et après de longues discussions, elle a décidé d'adresser au Grand Conseil une pétition lui demandant d'adopter le système de la liberté complète, ou tout au moins celui de la classification. Dans le cas où aucune de ces propositions ne serait adoptée, la société devra travailler à la constitution d'une assurance spéciale pour la ville de Berne exclusivement, qui ne coûterait, suivant toutes probabilités, aux propriétaires qu'une prime de 5 0/00.

Zurich. — La crise survenue au polytechnicum approche d'une fin pacifique. Les cours ont recommencé jeudi sans qu'il se soit produit aucun incident, M. Fiedler ayant déclaré qu'il était prêt à réduire ses exigences quant aux travaux des élèves, justifiées par le programme actuel d'enseignement, dès que le Conseil de l'Ecole polytechnique aurait lui-même modifié le règlement à cet égard.

Soleure. — Il ressort du rapport annuel de l'établissement de Rosegg, comme de rapports semblables d'autres institutions suisses du même genre, que le nombre des victimes de l'alcoolisme ne cesse de s'accroître. Sur les 65 individus admis l'année dernière à Rosegg, 19 étaient atteints d'alcoolisme; depuis le nouvel-an, le nombre a encore augmenté. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que les effets de cette maladie se font sentir chez les enfants de parents livrés à l'alcoolisme, sous forme d'idiotisme, épilepsie, etc.

Uri. — La régale du sel a fourni à l'Etat en 1877 un produit brut de 34,095 francs, et l'ohmgeld a donné 77,450 fr.

Bâle-Campagne — On a découvert dernièrement au nouveau pénitencier de Liestal un projet d'évasion dans lequel le détenu Römer, condamné à 10 ans de maison de force pour les coups de couteau qu'il avait donnés au gendarme Vogt, jouait le rôle principal. Heureusement les détenus en étaient encore aux préparatifs.

Argovie — Dernièrement, on a découvert dans le canton d'Argovie deux paysans qui sous le nom de « trèfle des prairies du Frickthal » vendaient un mélange de petites pierres colorées et de graines de trèfle jaune de qualité très-inférieure. Ces deux industriels faisaient beaucoup d'affaires et c'est par hasard qu'une maison de commerce ayant fait analyser leurs produits a découvert la fraude.

CANTON DE FRIBOURG.

Dimanche, jour du couronnement de Léon XIII, L'Œuvre de Saint-Paul a fait adresser au Saint-Père la dépêche suivante :

« *A Sa Sainteté Léon XIII, Rome.*

« Les membres de l'Œuvre de Saint-Paul « de Suisse, de France, d'Allemagne, offrent « à Léon XIII, Pontife, roi, docteur infaillible, le jour de son couronnement, leur vie « pour propager et défendre par la presse « sanctifiée la vérité catholique et travailler « ainsi à la restauration du règne de Jésus-« Christ. »

Sa Sainteté a daigné faire répondre par un télégramme ainsi conçu :

« Sa Sainteté a été touchée par les nobles « sentiments que vous venez de lui exprimer, et envoie sa paternelle bénédiction « aux membres de l'Œuvre de Saint-Paul « en Suisse, en France, et en Allemagne.

A. Card. FRANCHI, secrétaire d'Etat. »

L'occasion nous en étant offerte, nous croyons devoir signaler aux personnes qui s'intéressent au progrès de cette œuvre, la sympathie que lui a toujours témoignée Son Eminence le cardinal Franchi, préfet de la Propagande et aujourd'hui secrétaire d'Etat.

Le cardinal Parrochi, archevêque de Bologne et protecteur de l'Œuvre a cru devoir en signaler l'utilité providentielle par la lettre suivante, que nous empruntons au *Bulletin de l'Association suisse de Pie IX :*

« *A Monsieur le chanoine Schorderet, directeur de l'Œuvre de Saint-Paul.*

« Mon Révérend Père et très-cher ami en NOTRE-SEIGNEUR.

« J'ai connu l'Œuvre de Saint-Paul avant del'avoir vue paraître, avant d'avoir entendu l'énergie apostolique de son langage. Bien plus, je m'y étais consacré sans savoir que je lui appartenais; en effet, si je connais cette Œuvre depuis quelques mois seulement, j'ai pourtant, avec l'aide de Dieu, donné à la bonne presse les meilleures années de ma vie. Cette Œuvre, je voudrais la voir, répandue dans le monde entier; je voudrais la voir acclamée, encouragée, bénie, comme le furent les institutions les plus hautes et les plus méritantes dont l'Eglise ait eu jamais à se réjouir. Et elle en est bien digne, étant animée comme elles, d'un esprit entièrement catholique, et promettant les mêmes *fruits pour la défense et la propagation* de la foi dans le monde.

« Eh! n'est-ce pas la mauvaise presse qui empoisonne la plupart des hommes, quand à peine ils savent lire? Et l'on n'opposera pas l'antidote au poison, le remède au mal, la force et la loyauté de la défense à la violence et à la perfidie de l'attaque?... Du fond de mon âme, je crie au Père éternel : *Emitte Spirituum et creabuntur.*

« Nos ancêtres prenaient la croix avec l'espérance fondée de s'envoler des *lieux saints* au paradis. Ici, il s'agit d'une croisade faite sans effusion de sang pour la liberté de l'Eglise, plus vénérable encore que les lieux saints.

« Au temps de Léon X, de larges indulgences *étaient accordées* à ceux qui offraient leurs dons généreux à la construction de Saint-Pierre. Pour moi, je voudrais implorer à genoux, du Souverain-Pontife, des trésors non moins abondants pour encourager ces braves qui, en soutenant l'autorité de la Chaire de Rome, donnent même à l'édifice visible du Vatican un surcroît de grandeur et de respect.

« Qu'ils viennent donc à votre secours. Père très-vénéré, tous ceux qui se sentent l'esprit et le cœur envahis par ces paroles de l'Apôtre : *Charitas Christi urget nos;* et qui ne sait pas les répéter a-t-il le droit de se glorifier du très-noble nom de chrétien.

« Pour moi, je suis avec vous, avec vos magnanimes confrères, avec votre Œuvre et, selon la mesure de mes faibles moyens, je veux partager avec vous les fatigues, désireux de prendre part aussi avec vous à la récompense qui ne peut manquer à qui aura confessé sur la terre, par la parole et par les œuvres, le nom adorable de Jésus-Christ: *Omnis qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, qui in cœlis est.*

« Bologne, en la fête de saint Mathieu, Apôtre et Evangéliste, 21 septembre 1877.

« Votre très-affectionné en NOTRE SEIGNEUR.

« † LUCIDE M., Cardinal PARROCHI,

« Archevêque. »

—

Les résultats satisfaisants du dernier exercice financier permettent à l'administration de faire un premier pas dans la voie des dégrèvements de l'impôt. Le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil de supprimer définitivement les impôts suivants qui pèsent spécialement sur les communes: la capitation militaire, l'argent de guerre et la contribution pour la gendarmerie. Ces impôts produisaient une somme d'environ 56,000 fr. Il est en outre question soit de nouveaux dégrèvements, soit d'augmentations de traitements insuffisants.

—

On nous prie de rectifier une erreur commise par la plupart des journaux fribourgeois qui ont parlé de l'incendie du 23 février à Villarsiviriaux.

Le feu a détruit, non une scierie formant trois corps de bâtiment, mais une machine à battre formant deux corps de bâtiment au centre du village.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 4 mars.

Plusieurs des catholiques français, qui s'étaient rendus à Rome pour assister aux funérailles de Pie IX et recevoir la bénédiction de Léon XIII, n'ont pas voulu rentrer en France sans se rendre à Goritz, auprès de M. le comte de Chambord. Arrivés à Venise, ils ont envoyé à la résidence de M. le comte de Chambord une lettre dans laquelle ils disaient qu'après s'être prosternés aux pieds du nouveau chef de l'Eglise, ils ne croyaient pas avoir rempli le but de leur mission sans avoir aussi porté le témoignage de leur fidélité et de leur dévouement au chef de la maison de Bourbon, qui représente le seul principe d'autorité sur lequel puisse s'appuyer la défense de l'ordre social.

Nos jeunes compatriotes (ils étaient cinq et l'aîné avait 22 ans) reçurent, par le retour du courrier, une lettre de M. le comte de Sainte-Suzanne qui leur annonçait que M. le comte de Chambord était prêt à les recevoir. Ils partirent immédiatement pour Goritz et furent reçus, dès le matin de leur arrivée, par M. le comte de Chambord qui les charma par l'élévation de son langage, son ardent patriotisme, sa confiance dans le bon sens du peuple français, qui ne tardera pas à comprendre que ses véritables intérêts réclament le retour de la monarchie nationale.

Ayant obtenu l'honneur d'être présentés également à madame la comtesse de Chambord, nos jeunes amis furent séduits par sa grâce et son amabilité. En sortant de ces audiences ils apprirent de M. de Sainte-Suzanne que M. le comte de Chambord les invitait à dîner pour le soir.

Le duc d'Alençon, fils du duc de Nemours, capitaine d'artillerie, a demandé un congé au ministre de la guerre, pour aller visiter le théâtre de la récente guerre dans les Balkans; il sera accompagné du marquis de Beauvoir, le spirituel auteur devoyage et de M. Edouard Bocher, fils du sénateur.

Le Sénat s'est ajourné au jeudi 7! *Voilà* ce que la presse ministérielle et radicale ne peut lui pardonner. « Le carnaval d'abord, s'écrie le *Siècle!* plus tard on s'occupera du budget de la France!.. .. »

Est-ce que depuis 4 mois le carnaval parlementaire des invalidations et des scandales de la tribune, ne tient pas ce même budget en échec? Et sérieusement, qu'auraient à répondre ces budgetophiles de fraîche date si le Sénat décidait qu'il s'occupera du budget des dépenses quand la Chambre consentira à mettre le vote des recettes à l'ordre du jour? »

Toujours pas de pression électorale!

C'est pourquoi, dans la 2e circonscription d'Abbéville, où se présentait le radical Douville-Maillefeu, on a déplacé avec disgrâce le commissaire de police de St-Valéry, et révoqué le garde champêtre de Solenelle quelques jours avant les élections.

C'est par ces procédés que M. de Douville a trouvé moyen d'être élu.

Un mot splendide de la *République française*: « Le règne des aventuriers est bien fini en France!.. »

Il est vrai que M. Gambetta gouverne sans régner.

Dans les couloirs de Versailles, il y a deux jours, M. Gambetta pérorait très vivement, au milieu d'un groupe de députés qui attendaient l'instant (peut-être passé d'ailleurs) d'entrer en séance. L'ex-dictateur affirmait superbement ses espérances pacifiques.

Le monde politique et financier se mon-

---

lais du moins le faire ondoyer grâce à l'extrême urgence de son cas.

En outre, il y avait toute la série des constatations à faire pour ce qui regardait le décès d'Adèle.

Il était déjà quatre heures du soir. Sans le salut du Saint-Sacrement nous aurions bien pu errer jusqu'à la nuit de la mairie fermée à la sacristie déserte sans arrives à rien.

Mais le Saint-Sacrement rassemblait dans la vieille église une quinzaine de personnes, et ces personnes étaient précisément celles qu'il nous fallait. Il y avait le curé et son vicaire d'abord, deux religieuses, trois hommes (deux paysans et un bourgeois), membres de la petite conférence locale, et le bourgeois était en outre adjoint au maire, sans compter qu'il avait l'honneur d'être le beau-frère du médecin des morts, excellent compagnon, voltairien fini, dont l'insouciant scepticisme devait ressusciter en moi un lointain souvenir de notre pauvre docteur Olivier.

Il y avait encore trois ou quatre vieilles dames et des villageoises en costume de travail.

Tout cela laissait à la nef trop large une apparence d'abandon, et quand nous entrâmes, la vue de cette maigre poignée de fidèles groupés au-devant de la balustrade nous causa une impression pénible, d'autant que l'ostensoir rayonnait déjà sur l'autel, entouré de son luminaire.

L'église elle-même, placée, si j'ai bonne mémoire, sous l'invocation de saint Maurice, ne gardait pas la respectable physionomie que son grand âge aurait dû lui assurer, à cause des nombreuses et maladroites restaurations qui l'avaient partout recousue sans la consolider.

Il n'y avait là de vivant que la chapelle dédiée à sainte Geneviève avec ses deux ifs à cierges et sa profusion d'*ex-voto* modelés en cire.

On était debout pour le *Magnificat*. Nous prîmes place au dernier rang et nous nous mîmes tout de suite à chanter, Madeleine avec sa voix tremblante d'enfant, moi de ma basse-taille, trop sonore, à ce qu'il paraît, puisque bien des gens l'ont accusée de faire scandale dans les églises de Paris.

Parmi les nombreux Tartufes que je t'ai déjà dénommés, j'ai oublié un pauvre bonhomme plus à plaindre qu'à blâmer: Tartufe poltron qui tremble de provoquer la colère ou le sarcasme de l'impiété, et qui se « scandalise » ne pouvant faire mieux.

Moi je chante haut parce que je veux que Dieu m'entende et les hommes aussi.

J'ai idée que si tous ceux qui chantent chantaient haut, bien des poltrons seraient guéris de leur poltronnerie, car le grand concert de cet hymne qui monterait autour d'eux vers le ciel les envelopperait de courage; ils sentiraient Dieu partout entre leur timidité et l'audace de leurs ennemis. Et ils chanteraient à force d'entendre chanter.

Et dès que l'âme chante, elle n'écoute plus ni la menace du monde, ni le murmure de sa propre lâcheté. *(A suivre.)*

tre très satisfait de la signature de la paix entre la Russie et la Turquie, mais il reste toujours à en connaître les conditions et à savoir si elles seront de nature à calmer l'irritation du gouvernement anglais.

Lettres de Versailles.

Correspondance particulière de la Liberté)

Versailles, 4 mars.

Nous apprenons avec un vif plaisir que M le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia invalidé contre toute justice par la Chambre des députés, vient d'être réélu par 7308 voix, c'est-à-dire par une majorité triple de celle qu'il avait obtenue à la dernière élection. On sait avec quel cynisme M. Gambetta a poursuivi l'invalidation de notre honorable ami, malgré les conclusions du rapport de M Bethmont. M. Gambetta, il ne s'en cachait pas, prétendait décapiter le groupe royaliste de la Chambre, il n'aura réussi qu'à donner à M. de la Rochefoucauld *une force plus grande* dont le député de la Sarthe usera avec le zèle et l'énergie qu'on lui connaît.

Les députés républicains, très-silencieux sur cette élection, font grand tapage des 13 scrutins favorables aux radicaux donnés par la journée d'hier. Un peu plus de modestie leur siérait. Dans plusieurs circonscriptions, les députés invalidés, écœurés de l'iniquité de la Chambre, ne s'étaient pas présentés. Dans d'autres, malgré toutes les pressions officielles, les conservateurs arrivent avec des minorités consolantes. C'est ainsi qu'à Besançon, M. Estignard obtient 7065 voix contre 7469 données à son concurrent ; qu'à St-Brieux, MM. Veillet et de Rainvillers talonnent MM. de Janzé et de Douville-Maillefeu. Enfin la politique opportuniste, dont M Charles Simon, fils du plus fameux des Jules, était un porte-drapeau, est battue par M. Combes, tandis qu'au contraire le drapeau radical pur, le drapeau rouge, triomphe à Marseille avec M. Clovis Hugues, signataire du programme d'extrême gauche.

Les élections d'hier apportent donc des ferments de discorde plutôt que des garanties de stabilité à cette majorité et, *par suite*, à ce gouvernement dont M. de Marcère nous vantait la solidité et la confiance ; solidité et confiance telles, comme le lui a si bien fait observer M. de Baudry d'Asson, que ce gouvernement n'ose même pas demander à cette majorité le vote du budget des recettes.

La dépêche annonçant la signature officielle de la paix entre la Turquie et la Russie, n'est affichée qu'à 4 heures. On ne paraît pas faire grand fonds sur la solidité de cette paix.

En séance à la Chambre — Sommes nous menacés d'un nouvel incident Cassagnac ? *Au début de la séance*, M. Granier de Cassagnac, père, à propos d'un mot de M. Andrieux relaté par le procès verbal, somme le dit M. Andrieux, de venir déclarer à la tribune qu'il n'a voulu insulter ni lui ni aucun membre de sa famille. M. Andrieux ne répond pas par cette excellente raison qu'il n'assiste point à la séance.

Dépôt et vote sans discussion de la loi précédemment adoptée par le Sénat fixant au 8 avril, au lieu du 29, l'ouverture de la première session ordinaire des Conseils généraux,

Puis M. Barcilon (Vaucluse) reprend, avec *une remarquable lucidité et une grande* énergie, la défense de son élection. M. Barcilon a un véritable talent d'orateur ; c'est malheureusement une raison de plus pour que la Chambre lui refuse le droit de siéger. Nous ne pouvons suivre l'orateur dans la nomenclature des contre-protestations très-*précises qu'il* oppose aux protestations amoureusement recueillies par le rapporteur, M. Vernhes ; mais nous devons noter une très-juste argumentation qui a frappé les radicaux en plein corps.

Dans cette loi d'amnistie, et notamment dans cet article 2, que le gouvernement a *subi*, comme le dit très justement M. Barcilon, ce que les républicains ont eu surtout en vue, ç'a été d'amnistier à l'avance les protestations, afin que l'on ne pût saisir la justice de protestations diffamatoires qui leur paraissaient à eux-mêmes outrées et suspectes, mais dont ils voulaient profiter pour supprimer leurs adversaires. M. Barcilon a développé là une des grandes causes déterminantes du projet de loi d'amnistie.

Nous connaissons trop bien notre aimable et loyale majorité pour croire qu'elle se laisse émouvoir par le très judicieux argument de M. Barcilon. *Mais le Sénat, dans son* examen de la loi *d'amnistie, fera bien d'en* tenir compte.

A 5 heures moins le quart M. Barcilon termine son très remarquable discours par cette phrase très digne et très ferme qui est vivement applaudie à droite : « Je sais, Messieurs, que vous avez cet axiome : le nombre prime le droit. S'il vous faut encore une victime dans cette phalange dévouée jusqu'au dernier souffle à la monarchie traditionnelle, parce qu'elle sait que là seulement est la for*tune et l'avenir du pays, frappez ; j'irai* demander à mes électeurs justice de votre arrêt et je vous dirai non pas adieu, mais au revoir. »

M Marcou monte à la tribune pour combattre encore l'éloquent député de Vaucluse. Le courrier part.

Lettres de Rome

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Rome, 3 mars, 1878.

Je m'empresse de vous envoyer, d'après le texte italien de l'*Osservatore romano*, la traduction de l'admirable discours que le Souverain Pontife Léon XIII a adressé avant-hier aux *délégués des Universités* catholiques de France ;

« Je suis profondément ému des sentiments que vient de m'exprimer en votre nom l'excellent prélat (1) dont je connais depuis longtemps le mérite et les vertus. *Les Universités* catholiques que vous représentez sont pour l'Eglise une consolation et une espérance. Comment ne pas admirer la générosité des catholiques français qui ont pu, en si peu de temps, fonder des œuvres si merveilleuses ? L'Université de Lille se distingue entre toutes par la rapidité avec laquelle ont été recueillies les fortes sommes nécessaires à l'organisation de ses cinq facultés. Celles d'Angers, de Paris, de Lyon, de Toulouse marchent sur la même voie et promettent des résultats également heureux.

« C'est ainsi que la France, nonobstant ses malheurs, reste toujours digne d'elle même et prouve qu'elle n'a point oublié sa vocation Nul n'a autant de motifs que le Vicaire de Jésus-Christ pour prendre en pitié les douleurs de la France, car le Saint-Siége a toujours trouvé en elle un de ses plus valides soutiens.

« Elle a *perdu aujourd'hui une* partie de sa puissance ; affaiblie par la scission des partis, elle se voit empêchée de donner libre essort à ses nobles instincts. Et cependant que n'a-t-elle pas fait pour le Saint-Siége même après ses désastres ? Elle lui avait déjà donné les rejetons de ses plus illustres familles, la petite armée du Pape étant composée en grande partie de fils de la France. Depuis que ceux-ci ne purent plus servir par l'épée la cause de la Papauté, la France a témoigné de mille autres manières son attachement au Saint-Siége. Les offrandes de la France ont toujours formé une partie *considérable du Denier de Saint-Pierre.*

« Tant de générosité ne peut rester sans récompense. Dieu bénira une nation capable d'aussi nobles sacrifices et l'histoire écrira encore de belles pages sur les *Gesta Dei per Francos.*

« Nous trouvons un gage de cet heureux avenir dans les *universités que* vous représentez en ce moment devant moi. Ce sera par elles que les saines doctrines, premiers éléments de la prospérité sociale, se répandront dans les intelligences. Les professeurs choisis par l'épiscopat, unissant la pureté de la foi à la profondeur de la science, *formeront des générations* de chrétiens capables de défendre et d'honorer leurs croyances. Les familles ne tarderont pas à reconnaître la supériorité de cet enseignement, et les universités catholiques, bien que dépendant de la charité des fidèles, pourront soutenir avantageusement la concurrence avec d'autres établissements pourvus de ressources matérielles bien supérieures et soutenus par le gouvernement. C'est ce que j'ai vu moi-même en Belgique, alors que j'y représentais le Saint-Siége en qualité de Nonce. L'université libre de Louvain avait à elle seule plus d'élèves que toutes les autres universités réunies.

« Un égal succès est réservé aux universités catholiques de France. Je le leur souhaite et, pour le bien assurer, j'invoque du Dieu tout-puissant, dans toute la plénitude de mes pouvoirs, les plus copieuses bénédictions sur leurs œuvres. *Benedictio Dei, etc.* »

L'*Opinione*, qui vient de paraître, annonce que le conseil d'Etat s'est réuni aujourd'hui en séance plénière à l'effet de délibérer sur la relation du ministère de l'Intérieur relativement à la loi des garanties. Le conseil d'Etat aurait conclu que « cette loi appartient de sa nature à l'ordre constitutionnel et organique en tant qu'elle règle le droit public ecclésiastique de l'Etat. »

(1) Mgr Sauvé, recteur de l'Université catholique d'Angers.

Cependant l'*Opinione* laisse entrevoir des *difficultés nouvelles et incommensurables*, parce que le gouvernement italien est censé ignorer l'élection de Léon XIII.

« Cette question, dit l'*Opinione*, prend un aspect irritant, si elle durait ainsi, elle pourrait nous conduire à des conséquences *tellement lointaines que l'œil le mieux exercé saurait à peine les prévoir.* » V.

(Autre correspondance)

Rome, 3 mars.

Ces sombres prévisions au sujet d'une politique de plus en plus agressive de la part du gouvernement italien sont confirmées par l'*Osservatore romano*, qui publie à ce propos les sages observations que l'on va lire :

« La *Wolfche Bureau*, qui a été copiée par la *Gazette officielle* et par d'autres journaux, même par les *Tiroler-Stimmen, journal catholique, rapporte que Sa Sainteté* Pie IX de sainte mémoire a fait deux testaments, l'un regardant les affaires de l'Eglise, et l'autre, par lequel il laisse au futur Pontife la rente de trois millions et demi et d'autres sommes annuelles pour les employés pontificaux en instituant ses *neveux héritiers* de ses biens privés et en léguant trois cent mille francs aux pauvres de Rome.

« Le but pour lequel on donne de semblables nouvelles est assez évident. On essaie d'amortir la ferveur des catholiques pour l'obole de St Pierre, sous le prétexte *que le Saint Siége* est amplement fourni de moyens pour pourvoir à tous ses besoins.

« Tout ce qui est rapporté par les susdits journaux est bien loin du vrai ; et nous mettons en garde les journaux *catholiques*, afin qu'ils ne se laissent pas tromper par les ruses perfides de la maçonnerie.

« Pour que Sa Sainteté N. S.-P. Léon XIII puisse continuer à soutenir validement toutes les œuvres qui sont sous le patronage du Saint-Siége et leur donner l'appui le plus ferme et efficace, il est nécessaire qu'elle ne vienne pas à manquer de ce concours providentiel qui, sous le nom d'obole de St-Pierre, a été un des prodiges du Pontificat passé. »

L'*Osservatore romano* publie une autre note spéciale sur le Denier de Saint-Pierre. En voici la traduction :

« Les feuilles libérales ne peuvent plus trouver la paix à cause de la circulaire que le Sacré-Collége des cardinaux a adressée aux représentants diplomatiques durant le temps de la vacance du Siége.

« Le *Diritto* s'en prend directement au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siége. Il ne devrait pas, selon le dit journal, accueillir de semblables protestations. Bien plus, il menace d'inimitié les gouvernements qui prendraient acte de la protestation elle-même. Selon le *Diritto* les diplomates accrédités auprès du Saint-Siége ne le sont que pour les *affaires ecclésiastiques*.

« Il est inutile de dire comment et pourquoi il se trouve ici un corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siége et tout à fait séparé des autres diplomates attachés à *une* autre cour. Il suffit *qu'il soit ici ; les* puissances savent pourquoi elles l'y tiennent.

« Il est bon toutefois de prendre note de l'adresse d'une certaine presse officieuse *qui* ne se borne pas à attaquer la religion et le clergé, mais qui éclate encore contre la diplomatie.

« On voit clairement commencer une politique d'agression et d'hostilité ouverte.

» Le langage violent des journaux Crispi *qui* élève des doutes contre les soi-disant garanties, les démonstrations de Gênes contre le municipe qui assiste aux funérailles de Pie IX, le *meeting* de Rome qui fait des invectives lâches contre les cadavres et, en présence des autorités politiques, fait des menaces de destruction et d'extermination, ce sont les *signes précurseurs d'une politique* agressive et entièrement révolutionnaire.

« Nous ne disons pas que la politique hypocrite du soi-disant modératisme italien diffère beaucoup en substance de ces exacandescences furieuses ; mais il nous fait merveille *sans doute de voir que dans les hautes* sphères du gouvernement on laisse prévaloir la politique de la place et que l'on ne voie point que la place peut nuire aux autres plus qu'aux catholiques.

« Pauvre place !.. Quand toute l'Europe, par les vœux des Cours, des Cabinets, des *Parlements, des Sociétés, n'exprime* qu'une seule *pensée* : celle de l'hommage et du respect au Souverain Pontife Léon XIII. »

Le couronnement solennel de Notre Saint-Père le Pape s'est accompli aujourd'hui selon l'ordre que je vous avais exposé dans *une description détaillée de la cérémonie* avec cette différence déjà connue que l'imposition de la tiare a eu lieu dans la chapelle Sixtine, après la messe solennelle. C'est là aussi que Sa Sainteté a donné la bénédiction pontificale avec indulgence plénière *pour tous les assistants.*

La première partie de la cérémonie a été accomplie comme je l'avais annoncé, dans la chapelle Pauline. La messe pontificale a commencé à 10 heures dans la chapelle Sixtine, puis, après quelques instants de repos, a été accomplie l'imposante cérémonie du couronnement qui ne s'est terminée qu'à une heure et demi de l'après-midi.

Le Souverain Pontife a reçu hier S. A. R. la duchesse Marie-Pie de Parme. Une autre audience a été accordée, hier, à une nombreuse députation de Pérouse, composée d'ecclésiastiques et de laïques C'était l'élite des anciens diocésains de Léon XIII, qui venaient le vénérer comme l'Evêque des évêques et le Chef suprême de l'Eglise. Le Saint-Père s'est montré vivement ému de cette démonstration de piété filiale, qui lui rappelait ses premiers travaux apostoliques et les fruits abondants qu'ils ont produits pendant les trente-deux années de son épiscopat. Aussi le Pape a-t-il rappelé dans le discours qu'il a adressé à la députation le but qu'il s'était constamment proposé comme archevêque de Pérouse, savoir de former un clergé savant et pieux et des fidèles aussi dociles aux enseignements de l'Eglise que fermes et éclairés pour *combattre contre* l'impiété révolutionnaire. Il a ajouté qu'il s'efforcerait, avec l'aide de Dieu, de poursuivre le même but dans le gouvernement général de l'Eglise.

A la tête de la députation se trouvait le recteur du séminaire de Pérouse, qui vient d'être appelé à faire partie de la *Cour pontificale* à titre de camérier secret participant de Sa Sainteté. Voici les noms des trois autres nouveaux prélats de cette catégorie : Mgr Van den Branden, recteur du collége belge à Rome ; Mgr Anivitti, directeur de la *Vergine* et prédicateur de grand mérite ; *Mgr Ciccolini, rédacteur de la Gerarchia cattolica*, ou annuaire pontifical, et président de la célèbre académie des Arcades. La nomination des quatre camériers secrets participants et celle du cardinal secrétaire d'Etat seront officiellement publiées demain.

Le bruit court depuis hier que le cardinal *appelé à remplir les fonctions de secrétaire* d'Etat est l'Eme Franchi. Il paraît que le cardinal Simeoni aurait remercié Sa Sainteté des premières instances dont il aurait été l'objet de sa part et qu'il aurait manifesté le désir de ne pas devoir reprendre la direction de la secrétairerie d'Etat. V.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 5 mars

Des informations particulières sur les affaires d'Orient constatent *un redoublement* d'efforts de l'Allemagne et de la Russie pour décider l'Autriche et l'Angleterre à entrer *elle-mêmes dans la voie des annexions.*

M. de Bismark pousse l'Autriche à occuper la Bosnie et l'Herzégovine, et l'Angleterre à occuper l'Egypte.

*Des avis de Berlin assurent que l'Autri*che est décidée à cette occupation, mais rien ne confirme que l'Angleterre soit disposée de son côté à adopter cette politique.

CONSTANTINOPLE, 5 mars.

Les journaux disent qu'en cas de guerre européenne, la Turquie restera neutre. Ils démentent le bruit d'une alliance offensive et défensive entre la Russie et la Turquie.

ST-PÉTERSBOURG, 5 mars.

Des dépêches officielles de San Stefano disent que dimanche la signature du traité de *paix, qui a eu lieu à 5 heures, a été suivie* d'une grande revue et d'un service solennel d'actions de grâces, célébré en vue de Ste-Sophie.

A l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du czar, le sultan a télégraphié à l'empereur :

« J'adresse mes félicitations à Votre Majesté ; je fais des vœux pour que des relations amicales reprennent entre nous. »

Le même jour, au soir, l'empereur a répondu au sultan par le télégramme suivant :

« Je remercie Votre Majesté des vœux qu'elle forme pour moi et dont j'ai reçu communication en même *temps que la nou*velle de la signature de la paix. Je me plais à voir dans *cette coïncidence* un présage d'un heureux augure pour le maintien de nos bonnes relations. »

FAITS DIVERS

Le *Mémorial de la Loire* raconte que dans la journée d'hier, par un train venant de Lyon, est arrivé à la gare de Châteauroux, un voyageur sans billet, à l'aspect le plus étrange, qui, conduit devant M. le commissaire de la gare, a de suite été reconnu pour fou.

Il prétendait être sénateur et, à la demande *qu'on lui fit de présenter son billet de place*, il tira majestueusement un bulletin de bagages indiquant Paris comme gare destinataire. C'est là, d'ailleurs, qu'il voulait se rendre, et disait-il, s'il avait passé par la ligne du Bourbonnais, c'est parce que sur la ligne de Bourgogne tous les viaducs étaient coupés. De mauvais plaisants lui avaient aussi persuadé que, puisqu'il était un homme politique, il devait, suivant la nature de ses opinions, se raser le côté droit ou gauche de la face et, conformément à ce conseil, il avait un côté de la figure imberbe et l'autre orné d'une barbe en broussailles.

Ce pauvre fou n'avait pas un sou sur lui, mais il montrait avec orgueil une médaille qu'il disait être sa médaille de sénateur.

Au moment où l'on se concertait sur les mesures à prendre à son égard, il a disparu *sans qu'on ait pu savoir où il avait passé.*

—

Tout Paris se rappelle encore le banquier M..., ce méridional turbulent et tumultueux, qui *occupait la Bourse et le boulevard* de ses grandes opérations, de ses querelles et de ses procès.

Un beau jour, plutôt pour faire une affaire que pour songer sérieusement à sa fin, il se mit en tête d'acheter une concession au Père Lachaise.

On lui indique une personne qui possédait deux caveaux, et qui, pour des raisons de famille trop longues à expliquer ici, était disposée à en céder un et à garder celui où elle voulait reposer à jamais.

Aussitôt, M... fait atteler et va voir cette *personne, qui était un vieux négociant* fort riche, retiré des affaires.

Il fait passer sa carte, et il est reçu avec beaucoup de courtoisie.

Seulement, l'ancien négociant, aussitôt la demande exposée, secoue la tête et répond que la chose est impossible.

M... demande pourquoi.

— Oh! voyez-vous, monsieur, je ne veux à côté de moi que des gens tranquilles.

M. Soussens, Rédacteur.

VIENT DE PARAITRE

HISTOIRE

DE LA

PERSÉCUTION RELIGIEUSE

A GENÈVE

Essai d'un schisme par l'Etat.

1 beau vol. de 530 pages Prix : 3 fr.

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse*, à Fribourg.

A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE,

Litanies à Notre-Dame de Lourdes suivie de prières et du *Souvenez-vous.*

Prix de la douzaine, 50 ct.
» du cent 3 fr.

OCCASION UNIQUE !!!

MUSICIENS !!! ATTENTION !!

On offre à vendre un magnifique PIANO neuf sorti d'une des meilleures fabriques de Paris. Mécanique à lames et céleste, double cylindre, double barre de fer, 7 boulons au sommier du haut, barre de fer du sommier d'accroche au sommier du haut, cordes demis-obliques, consoles. On vendra aussi un métronome de Maëlzel.

S'adresser à l'Imprimerie catholique qui indiquera. (52)

ANNALES

CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

J. CHANTREL rédacteur en chef.

Prix d'abonnement pour la Suisse : 16 francs pour un an.

*On s'abonne à l'***Imprimerie catholique suisse,** *Grand'Rue, 10, à Fribourg.*

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, doit être adressé *franco* à M. Chantrel, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

A la mémoire de Pie IX

MÉDAILLES

A l'effigie du Saint-Père défunt

AVEC

L'image de son tombeau

à Sainte-Marie Majeure

ET

la date de sa mort

Exécution de première finesse, dorées et argentée forme ovale, dimension d'une pièce de 2 fr.

A l'Imprimerie catholique à Fribourg

Prix : 0,80 cent.

Vie

DE LA BIENHEUREUSE

LOUISE DE SAVOIE

princesse de Châlons, religieuse clarisse

par l'abbé F. JEUNET, curé de Cheyres et H. Thorin, ancien conseiller d'Etat.

Ouvrage couronné par l'Académie de Savoie et approuvé par Mgr Marilley et Mrg Mermillod.

Nouvelle édition richement reliée en percaline rouge, tranche dorée.

Ouvrage pouvant servir d'étrenne.

Prix : 4 fr.

Le même ouvrage, *broché* : 2 fr. 50.

En vente à l'*Imprimerie catholique.*

LE R. P. LACORDAIRE.

révélé par son cœur.

Etude précédée d'une notice biographique par M. l'abbé X. M. du diocèse de Lyon.

Ouvrage édité à l'*Imprimerie catholique* Edition de luxe. 1 vol. in-12 de 108 pages. Prix : 1 fr.

IMAGERIE

L'*Imprimerie catholique* vient de recevoir un magnifique choix d'images de tout genre. *Vente en gros et en détail.*

Tableaux représentant Notre-Dame de Lourdes, la grotte de Lourdes, grande dimension, de 2 fr. 50 à 4 fr.

Images en feuilles : 48 exemplaires à la feuille. Sujets coloriés, emblèmes, avec prières au verso. La feuille : 3 fr.

Série de tableaux représentant la *Passion, fines gravures coloriées. Les 14 sujets :* 16 fr.

Livres de piété.

Nouveau choix. Reliures extra-fines, fermoirs, de 4 fr. à 10 fr.

Paroissiens, recueils de prières; reliures de tout genre, de 0, 50 cent. à 5 fr.

Journée du chrétien. Imitation de Jésus-Christ. Le Cœur immaculé de Marie. Office de la sainte Vierge Mois de Marie. L'ange conducteur. Introduction à la vie dévote, de saint François de Sales. Le nouveau livre d'or. Le combat spirituel. Trésor de grâces, etc. etc.,

Ecusson du Pape

Armoiries richement coloriées, entourées d'un crêpe avec le portrait photographique de Pie IX, comprenant au verso l'énumération de tous les principaux actes du Pontificat de N. S.-P le Pape Pie IX ; titre et initiales en lettres argentées.

Joli follicule de quatre pages, pouvant être mis facilement dans un livre de prières.

Prix : 0,60 centimes.
La douzaine : 6 fr.

Etiquettes de vins

Ordinaires,	le cent	à fr.	0,30
Ornées et gommées	»	à fr.	0,60
Dorées	»	à fr.	0,70

S'adresser à l'*Imprimerie catholique*, à Fribourg.

AVIS

Une lingère expérimentée se recommande à l'honorable public de la ville pour la confection des chemises d'homme, trousseaux complets, etc. Prix réduits, travail soigné.

S'adresser au magasin d'étoffe à côté de M. Vicarino, rue de Lausanne.

On demande

un apprenti. S'adresser chez **Pillonel Adolphe,** *boulanger et confiseur à la* Neuveville, 151. (92)

FERNET-BRANCA

spécialité des Frères **BRANCA de Milan.**

20 ans de succès en Italie, dans les Amériques, aux Indes, en Orient et en Egypte. Médaillé aux Expositions universelles de Paris, de Vienne et de Philadelphie.

Le **Fernet-Branca** est la liqueur reconnue comme la plus hygiénique. — Elle est recommandée par de nombreux médecins comme préservatif des fièvres intermittentes des pays de marais, des maladies épidémiques en général, et du choléra.

Le **Fernet-Branca** facilite la digestion, calme la soif, stimule l'appétit, guérit le mal de tête, le vertige, le mal nerveux, le *spleen.*

Cette liqueur, supérieure à tous les bitters et amers connus, se prend tous les jours avant le repas comme apéritif. Après le repas, elle est un digestif énergique. On peut la mélanger avec le vermouth, le vin, l'eau de seltz, le café, etc.

Le **Fernet-Branca,** ainsi que le **Vermouth** de cette fabrique se trouvent en vente à *Fribourg:*

Dans la Droguerie de M. Frœnzel, rue de Lausanne, 176 ; dans la Confiserie de M. F. Moosbrugger, rue de Lausanne, 160. (340)

Nos procès

Compte rendu des débats survenus dans les procès intentés à la *Liberté* au mois de mai 1877, avec la liste des souscriptions et une préface.

Prix de la brochure fr 0 70 cent.

En vente au bureau de l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

En vente à Bulle chez M. Akermann libraire. chez M. Bandère libraire ; à Romont chez M. Stajessi libraire.

IMPRIMERIE CATHOLIQUE, FRIBOURG

PORTRAITS DE LÉON XIII

Format de photographie-cabinet, sur papier ordinaire ; jolie gravure *représentant fidèlement les traits du nouveau pape,*

Prix : l'exemplaire : 0, 10 cent,
la douzaine : 1 fr.

Même format, gravure coloriée, avec une prière pour l'Eglise par Ste Catherine de Sienne :

L'exemplaire : 0, 15 centimes
La douzaine : 1 fr. 50 »

Faveur exceptionnelle

On trouve à l'*Imprimerie catholique* des portraits de Pie IX, grand in-quarto, lithographiés au prix de fr. 0,20 c. l'exemplaire.

BOURSE DE BALE, 5 MARS

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867	4 1/2	1876-1892	—	—
id. 1871	4 1/2	1877-1886	102	—
Berne, 1861-64-65-74-75	4 1/2	1871-1890	—	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	100 1/2	—
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1873-1897	99	—
id. id. garanti.	5	1880-1890	—	—
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	1864-1888	—	—
id.	5	1888	95	—
id.	4 1/2	1881	93 1/2	—
id.	4 1/2	1884	88	85 1/2
Nord-Est.	4 1/2	1879	97	92
Central et Nord-Est	4 1/2	1886-1892	85 1/2	85 1/2
Gothard	5	1884-1892	58	57
Arth.-Righi	5	1883	72	65
Berne-Lucerne	»	1881-1885	52 1/2	45
Lignes du Jura	5	1881-1885	—	100 1/2
Emprunts	5	1881-1890	81 1/8	80 2/8

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT sur 1877 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	5 76	—	—	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	4 —	375	373 3/4	373 3/4
Banque comm. de Bâle	500	entières	4 —	355	348 3/4	350
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 60	—	—	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id:	5 375	—	—	—
Banque fédérale	500	id:	6	—	—	—
Crédit argovien	500	id.	5	—	—	—
Banque de Winterthour.	500	id.	4	430	417 1/2	—
Crédit lucernois	500	id.	4	340	335	—
Banque com. Schaffouse.	500	id.	4	305	295	—
Crédit suisse	500	id.	5	422 1/2	415	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	6	466 1/4	465	—
id. de Mulhouse	500	250	5	495	490	—
Crédit lyonnais	500	250	8	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	4 50	181 1/2	185	190
Nord-Est.	500	id:	3 —	76 1/4	72 1/2	—
Gothard	500	300	6	260	250	—
Righi	500	entières	— —	221 1/4	213 3/4	—
Arth.-Righi	500	id:	9 —	720	680	—
Ouest, actions anciennes	500	id:	60	—	—	—
id. de priorité	500	400	5 60	421/2	36 1/4	—
Chemins de fer réunis	500	entières	2 —	162 1/2	158 3/4	—

BOURSE DE PARIS

4 Mars	AU COMPTANT	5 Mars
95 3/8	Consolidés	95
73 50	3 0/0 Français	74 40
108	5 0/0 id.	109 90
101 75	Or, à New-York	101 87
	A TERME	
74 40	3 0/0 Français	74 45
109 90	5 0/0 id.	110 07
73 85	5 0/0 Italien	74
—	3 0/0 Espagnol	13 06
8 55	5 0/0 Turc	—
64 25	4 0/0 Autrichien	—
1118	Banque de Paris.	1115
635	Crédit Lyonnais	633 75
—	mobilier Français	168 75
595	id. Espagnol	597 50
546 25	Autrichiens	547 50
765	Suez	756 25